

FSU
Indre

Fédération

Syndicale

Unitaire

Bulletin de la section n°: 113

34 Espace Mendès-France 36000 CHATEAUROUX Tel : 02 54 60 09 96 Mail : fsu36@fsu.fr

Site internet: <http://fsu36.fsu.fr/>

mail CHSCT: chsct-fsu36@fsu.fr ou

chsctd-sec-36@ac-orleans-tours.fr

Une rentrée à la loupe

L'été caniculaire n'aura pas découragé notre gouvernement, ni le parlement puisque les réformes sur la Fonction publique et l'école de la confiance ont été adoptées. Ainsi les contractuels vont au fur et à mesure du temps se substituer aux fonctionnaires titulaires.

Ainsi les CHSCT vont disparaître (en 2022) au risque de voir diluer les problématiques de conditions de travail.

Dans l'enseignement, la sanctuarisation de la maternelle par l'obligation d'inscription dès trois ans fait plonger les enseignants et les ATSEM dans l'ère de la couche culotte et signe dans le même temps le retour à une primarisation de la maternelle.

La réforme du Bac sème le trouble et continue de générer des tensions dans l'organisation des plannings et des contenus.

Dans l'enseignement professionnel, les familles de métiers génèrent une perte de sens dans la profession.

Un changement de ton du gouvernement? Non! Un acte 2? C'est certain...N'oublions pas les urgentistes en grève, les pompiers et la réforme des retraites, la volonté de privatiser ADP et les barrages!

Année de Congrès et de vote pour la FSU, nous continuerons d'agir et d'être au plus proche des agents.

Raphaël TRIPON—secrétaire départemental

CHATEAUROUX CTC

P4

LA POSTE

Dispense de timbrage :

Déposé le: JEUDI 12 SEPTEMBRE

SOMMAIRE :

- Page 1: Edito
- Page 2 : La rentrée vue du SNES/ retraités
- Page 3: CHSCT
- Page 4: Les conséquences de la réforme de la voie professionnelle/ ACTIONS-AGENDA
- Pages A, B, C,D: SPECIAL VOTE FSU

FSU 36 Bulletin de la section de l'Indre, n° 113 septembre 2019-
Trimestriel / Prix : 1€ - Directeur de publication : T. RENOARD
Imprimé par nos soins - N° de commission paritaire : 0720507427
ISSN : 1.165-8908- Routage 206/ DEOLS CHTX PPDC

La rentrée sous de nouveaux auspices ? Le SNES-FSU de l'Indre attend des actes !

Changement de ton du ministre de l'Éducation Nationale qui, lors d'une rencontre le 26 août avec la FSU, et sur France Inter le 28 août, a affirmé vouloir un dialogue social plus constructif... Le SNES-FSU en prend acte mais il ne se contentera pas d'une nouvelle méthode et attend des actes permettant au service public d'éducation de jouer tout son rôle, ainsi qu'une meilleure reconnaissance du travail des personnels. Le SNES-FSU a exigé, une nouvelle fois, une revalorisation des salaires des enseignant-e-s et de tous les personnels de l'Éducation.

Elle a obtenu l'ouverture de discussions sur cette question dès le mois de septembre. Si le Ministre place cette concertation en lien avec la réforme des retraites, le SNES-FSU a rappelé la nécessité de cette revalorisation du fait de la faiblesse des salaires des enseignant-e-s et de l'ensemble des personnels, du retard accumulé sur la reconnaissance de leur travail et de leurs qualifications. Les attentes des enseignant-e-s, comme de l'ensemble des personnels de l'Éducation, sont fortes sur cette question. Le SNES-FSU portera avec eux les revendications pour peser sur ces discussions, afin d'obtenir une réelle amélioration du niveau des salaires et des pensions à venir.

Par ailleurs, le SNES-FSU a rappelé son refus des suppressions de postes et la nécessité d'améliorer les conditions de travail. Dans l'Indre, il faut rappeler l'augmentation des compléments de services sur deux, voire trois établissements, que les réformes successives du collège puis du lycée ont accentuée. Cela concerne toutes les matières enseignées ainsi que tous les enseignant-e-s (titulaires et contractuel-le-s), ce qui ne fait qu'accroître la dégradation des conditions de travail des élèves et des enseignant-e-s (pénibilité, implication difficile dans chaque établissement, reconnaissance financière insuffisante des coûts de transport, emploi du temps improbable...). De plus, le SNES-FSU craint des emplois du temps surchargés pour les enseignant-e-s à qui les chefs d'établissement peuvent dorénavant imposer deux heures supplémentaires. Autre écueil : des heures ne sont toujours pas pourvues dans certains établissements car, comment trouver un professeur de mathématiques pour 3h30 (donc au moins sur 3 jours) dans un collège à 25 km de Châteauroux ? !?

Le SNES-FSU de l'Indre invite fortement l'ensemble des collègues à se réunir en heure d'information syndicale (une par mois, de droit) pour discuter de tous les problèmes liés à cette rentrée. Le bureau départemental du SNES-FSU pourra aider à l'organisation et à l'animation de ces heures : n'hésitez pas à le contacter ! Par ailleurs, vous avez été ou serez destinataires d'un petit questionnaire sur les conditions de rentrée dans votre établissement, afin de permettre aux membres du bureau d'avoir une vision réaliste de ce début d'année (et si tout va bien, dites-le aussi !). Pour finir, compte tenu n'hésitez pas à remplir une fiche dans le RSST (registre santé et sécurité au travail) qui se trouve dans chaque établissement à la loge, afin que vos élu-e-s au CHSCT-D (Comité d'Hygiène, de Sécurité et Conditions de Travail départemental) puissent en parler et appuyer vos demandes et remarques.

Cécile Buchet, Pierel Duval et Matthieu Henner

02 54 60 09 96 / snesc36@orleans.snes.edu / permanence : le mardi

Guide pratique : https://www.snes.edu/IMG/pdf/20_p_guide_pratique_2019_789.1.pdf

8 OCTOBRE : RENCONTRE des RETRAITÉS de la FSU

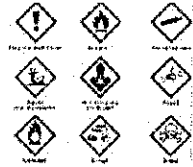
A l'occasion de la journée nationale d'actions des Retraité.e.s, la section départementale de l'Indre des retraités de la FSU invite ses adhérents à se retrouver autour d'un café gourmand pour débattre de notre situation de Retraité.e.s. en écho aux différentes actions menées jusqu'à présent : **Le mardi 8 octobre 2019 de 14h à 16h**

Maison des associations - Salle 4 Espace Mendès-France à CHATEAUROUX

Une manifestation en ville suivra cette rencontre, probablement autour de 16h, horaire qui sera décidé lors d'une prochaine réunion intersyndicale.

Daniel Clément et Brigitte Nicolas

QUE FAIRE EN CAS DE



Problème d'hygiène et de sécurité des locaux :

- Renseigner le registre santé, sécurité au travail (**transmettre à l'adresse mail fournie par l'administration aux directrices-teurs et chef.fe.s d'établissements**)
- Informer les représentants des personnels FSU au CHSCT

Accident du travail:



- Si accident bénin, remplir le registre santé, sécurité au travail (RSST)
- Si accident grave ou lié à un problème de locaux ou conditions de travail, informer d'urgence l'administration et les représentants du personnel FSU au CHSCT qui diligenteront

Violences physiques ou psychiques au travail : (*menaces, coups, injures, stress, harcèlement, conflits, injonctions...*)

- S'adresser à son supérieur hiérarchique en relatant les faits et en demandant la protection juridique du fonctionnaire. Bien prouver le lien entre l'agression et la fonction.
- Prendre contact avec l'Autonome (ASL) locale, prendre contact avec l'assistante sociale des personnels
- Envisager de déposer une plainte ou une main courante
- Si accident grave, en informer l'administration et les élus FSU au CHSCT



Danger grave et imminent :

- Alerter un élu FSU du CHSCT et son supérieur hiérarchique.
- Inscrire le danger sur le registre de signalement
- L'agent peut exercer son droit de retrait pour se soustraire à une situation qui présente un danger. Pour autant, cela ne signifie pas arrêter le travail et rester chez soi car si l'administration considère l'illégitimité du droit de retrait, elle peut procéder à une sanction et/ou un retrait de salaire.
- L'administration et le CHSCT déclenchent une enquête
- L'administration prend des dispositions pour remédier à la situation

FSU de l'Indre - 34 Espace Mendès France 36000 CHATEAUROUX

02.54.60.09.96

chsctd-sec-36@ac-orleans-tours.fr

Les conséquences de la réforme de la voie professionnelle

Les nouvelles dispositions, la co-intervention et le chef d'œuvre (Projet pluridisciplinaire) vont gravement dégrader les conditions de travail des personnels dès cette rentrée. La difficulté, créée par la réforme, de réaliser les emplois du temps fait apparaître des tensions au sein des équipes pédagogiques dans les établissements. Ce ne sont pas les deux journées de concertation entre professeurs qui suffisent à programmer et organiser les séances avec les élèves pour une année scolaire complète.

Avec l'imposition du mixage des publics dans les classes et l'introduction d'apprentis, les conditions de travail vont encore être dégradées avec comme conséquence une menace accrue de l'annualisation du temps de service des enseignants.

Ces dispositifs créent une surcharge de travail, dégradant les conditions de travail des PLP. Le SNUEP-FSU national conscient de ces difficultés a alerté le CHSCT ministériel du 5 septembre 2019. Ce dernier acte que les dispositifs de la réforme vont dégrader les conditions de travail des PLP et impacter leur santé physique, mentale et sociale. Le ministre a maintenant deux mois pour répondre explicitement au vote du CHSCT qui demande le retrait de la réforme au regard des conséquences lourdes sur la vie professionnelle et personnelle des collègues.

Vous pouvez contacter vos élus CHSCT départementaux si vos conditions de travail se sont dégradées et devenues insupportables. **Coralié Raveau** secrétaire départemental SNUEP



AGENDA/ ACTIONS

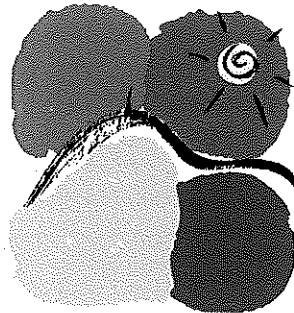
- ⇒ **Urgence climat le 20 septembre à Châteauroux et actions sur la semaine du 21 au 27.**
- ⇒ **Vote FSU préparatoire du 20 septembre au 11 octobre préparatoire au congrès national**
- ⇒ **Vite , mobilisons nous pour éviter la privatisation d'ADP ! soutenez le référendum sur signons.fr**
- ⇒ **Conférences pédagogiques du SNUipp le 2 octobre. Inscriptions sur le site snuipp36**
- ⇒ **Action retraités le 8 octobre (voir article page 2)**
- ⇒ **Congrès départemental FSU le 12 octobre sur la journée**

SPÉCIAL ÉLECTIONS

FSU

renouvellement des instances
nationales et départementales

20 SEPTEMBRE - 11 OCTOBRE



Pourquoi votre vote est important ?

L'année 2019 est une année de congrès pour la Fédération Syndicale Unitaire : un temps important pour la démocratie car **chacun devra se prononcer sur les orientations futures de notre fédération**. Pour ces votes, les textes sont parus dans le supplément du « POUR » n°218 août 2019. Pour vous, deux objectifs :

LE VOTE D'ORIENTATION FÉDÉRALE NATIONAL : Définir la composition du futur bureau de la FSU nationale et mais aussi départementale.

Plusieurs listes sont proposées avec des orientations différentes. **C'est à vous de décider dans quelle tendance vous vous retrouvez le plus.**

Au niveau national : Le vote aura une traduction dans la composition des instances et donc dans la vie et les décisions de la fédération. Il détermine le nombre de siège de chaque tendance au sein du bureau national.

Au niveau départemental : Le vote permettra aussi, par la suite de composer les instances départementales qui seront le reflet de la composition du national.

LE VOTE SUR LE RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONAL (et ses deux fenêtres) : il vous permet de **donner votre avis sur le travail réalisé par la FSU depuis le précédent congrès**. Les résultats de ce vote permettront de peser sur les orientations des congrès départementaux et nationaux.

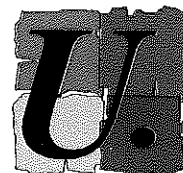
Enfin, nous vous encourageons à participer au congrès départemental du 12 novembre 2019 (convocation en page 4) pour permettre de définir au mieux les mandats qui seront portés par la FSU de l'Indre lors du congrès national. Ces congrès sont des moments d'échanges riches pour la vie démocratique de notre fédération, venez débattre avec nous.

LES TENDANCES:

La FSU pratique le droit de tendance (ou courants de pensée) c'est-à-dire à l'occasion des congrès le droit de **soumettre aux votes des syndiqués différents textes nationaux avec des listes de candidats**. Tous les syndiqués votent au suffrage direct. **Ce vote détermine la représentativité et la place des courants de pensée dans les instances**. Il est assorti, là aussi d'un système proportionnel dégressif, afin qu'aucun courant de pensée ne puisse détenir plus de 50% + 1 siège dans une instance ou dans un congrès.

Les tendances nationales de la FSU sont actuellement au nombre de cinq :

- Unité et Action (U&A),
- École Émancipée (ÉÉ),
- Émancipation,
- Unité, Revendication, Indépendance Syndicale (URIS),
- Front Unique (FU).



VOTE n°1 : Orientation fédérale nationale (suppl "POUR" n°218 / août 2019)

Cochez la liste de votre choix d'un trait apparent

- Liste Unité & Action et sans tendance
- Liste à l'initiative de l'ÉÉ (École Émancipée)
- Liste Unité, Revendications, Indépendance Syndicale (URIS)
- Liste Émancipation
- Liste Front Unique

Fenêtre « activité de la FSU dans les différents secteurs » (page 12)

A

B

VOTES n°2 : Rapport d'activité fédérale nationale (suppl. "POUR" n°218 / août 2019)

Entourez votre choix d'un trait apparent

POUR

CONTRE

ABSTENTION

REFUS DE VOTE

Le rapport d'activité comporte 2 fenêtres qui correspondent à des points qui font débat. Chaque syndiqué(e) est invité(e) à indiquer l'appréciation dans laquelle il (elle) se reconnaît le mieux.

Pour les 2 votes ci-dessous, entourez la rédaction de votre choix d'un trait bien apparent

Fenêtre « Contexte » (page 6)

A

B

Fenêtre « activité de la FSU dans les différents secteurs » (page 12)

A

B

Comment voter ?

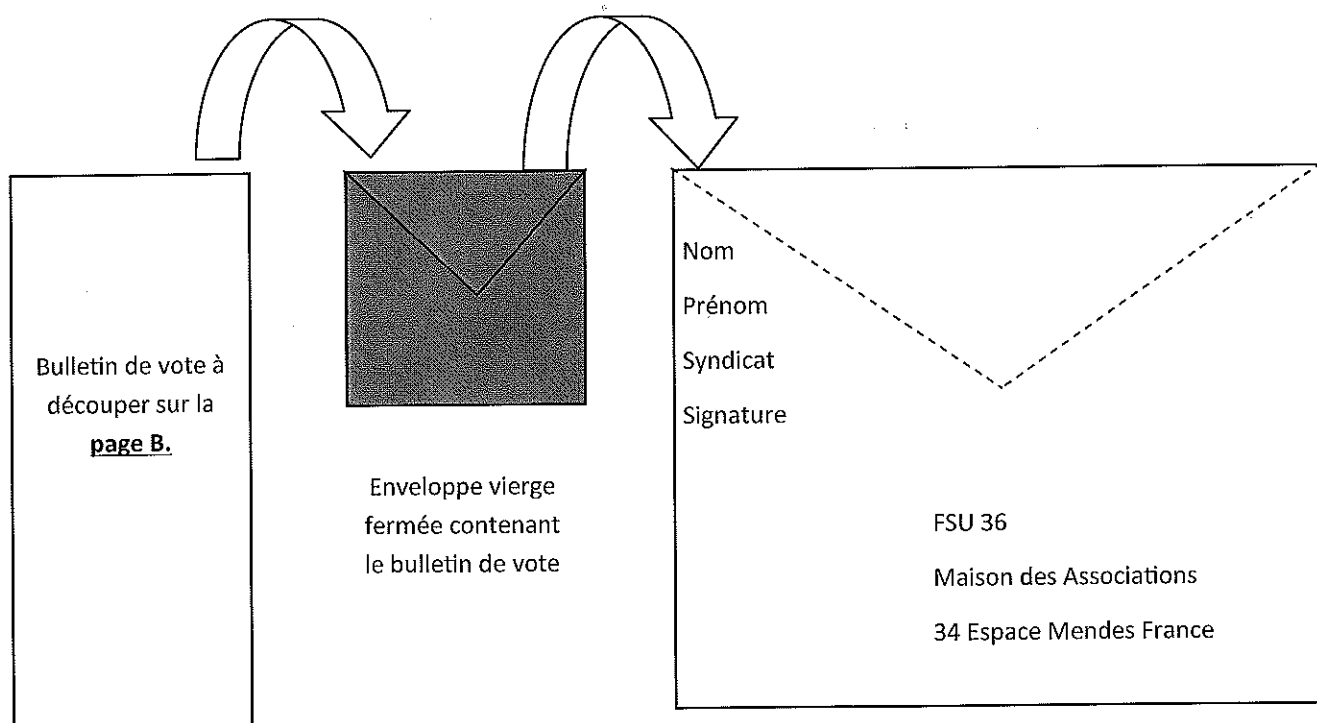
Du 20 septembre au 11 octobre 2019, vous êtes appelés à voter. Le dépouillement des votes se fera le mardi 15 octobre au siège départemental de la FSU.

Sont électeurs, tous les syndiqués de l'année scolaire 2018/2019 et tous les syndiqués à jour de leur cotisation le jour du dépouillement du vote le 15 octobre 2019.

Si votre syndicat national est le **SNEP**, le **SNES**, le **SNUEP**, le **SNUIPP** ou le **SNUTER** : c'est votre syndicat qui organise le vote et vous donnera les consignes.

Pour les autres syndicats de la FSU, chaque syndiqué doit utiliser le bulletin de vote ci-joint et le renvoyer à la FSU du Cher. Le matériel de vote est fourni dans ce bulletin : petite enveloppe et grande enveloppe à renvoyer à l'adresse de la FSU (voir schéma ci-dessous).

Le bulletin comporte 2 votes : orientation fédérale et rapport d'activité.





Section départementale DE L'INDRE

Maison des Associations - 34 Espace Mendes France 36000 CHATEAUROUX

02 54 60 09 96

Mail : fsu36@fsu.fr

Objet : Congrès départemental de la FSU de l'Indre

convocation

Cher(e) Camarade,

En tant qu'adhérent d'un syndicat de la FSU, nous te prions de participer aux travaux de notre congrès départemental dont tu es membre *.

Le mardi 12 Novembre 2019 de 9h à 17h

Maison des Associations

36 Espace Mendes France

36000 CHATEAUROUX

Reçois, Cher(e) Camarade, mes salutations fraternelles.

Raphaël TRIPON, secrétaire départemental

✂

INSCRIPTION CONGRES FSU DE L'INDRE MARDI 12 NOVEMBRE

* Selon le décret n°82-447 du 28 mai 1982 art.14 modifié par le décret n° 2012-224 du 16 février 2012 : « Des autorisations spéciales d'absence sont également accordées, pour les besoins de l'activité syndicale ministérielle et interministérielle, aux représentants syndicaux mandatés pour participer aux congrès ou aux réunions statutaires d'organismes directeurs des organisations syndicales d'un autre niveau que ceux indiqués à l'article précédent ».

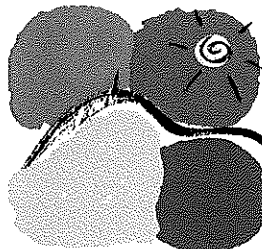
NOM : _____

Prénom : _____

Syndicat : _____

Participera au congrès FSU : *Oui* *Non*

Prendra son repas : *Oui* *Non*



9^{ème} congrès
départemental

Le 12 /11/2019

2019
CHATEAUROUX

Découper ce coupon réponse et le renvoyer à la FSU de l'Indre (voir adresse plus haut) ou par mail à fsu36@fsu.fr